

# ZONE DE CHALANDISE ISDND LAVAU

Arrêté préfectoral du 24/12/2013

" Les déchets pouvant être admis sur le site sont :  
- Les déchets non dangereux produits dans le département du Tarn, en priorité absolue, les départements de la Haute-Garonne, de l'Aude, de l'Hérault, de l'Aveyron et du Tarn-et-Garonne secondairement.  
- des déchets d'amiante-ciment lié à des matériaux inertes provenant du département du Tarn et des départements limitrophes."

Zone de chalandise pour les DND par ordre de priorité :



 Zone de chalandise des déchets d'amiante-ciment lié à des matériaux inertes

Lexique :

DND : Déchets Non Dangereux



Sources : DREAL - ORDECO - PDEDMA du Tarn

